

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Claire Richard " Animaleries : quels coûts pour l'Université de Lausanne ? "

1 RAPPEL L'INTERPELLATION

En juin 2016, le Conseil national n'a pas suivi les recommandations de la commission de la Science, Education et Culture visant à augmenter de 3,2% les moyens dédiés au domaine Formation, recherche & innovation (FRI), mais a décidé une augmentation limitée à 2% ces prochaines années.

Dans ce cas, en tenant compte de l'augmentation du nombre d'étudiants et des exigences, cela sera difficile pour les Ecoles polytechniques fédérales, les Universités et les Hautes écoles d'atteindre leurs objectifs. Par ailleurs, il y a quelques années, l'Université de Lausanne a réaménagé en animalerie une grande partie du bâtiment précédemment dédié à l'Ecole de pharmacie. Les crédits de ces transformations ayant été prélevés sur l'enveloppe accordée à l'Université pour des travaux réalisés dans ses bâtiments, cette animalerie n'a précisément jamais été discutée au plénum du Grand Conseil.

Or, une animalerie engendre des frais de fonctionnement annuels très importants. Au niveau national, on estime les coûts annuels liés aux animaleries à plus de 100 millions. Notons que l'industrie pharmaceutique, en raison de ces coûts, a diminué fortement le recours aux expérimentations animales.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Avec les moyens limités que la Confédération s'apprête à octroyer au domaine FRI pour ces 4 prochaines années, le Conseil d'Etat va-t-il demander à l'Université de privilégier les étudiants et la formation, ou les souris ?*
- 2. A une période où tout le monde doit se serrer la ceinture et trouver des moyens pour faire des économies, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'une meilleure synergie devrait être mise en place pour les animaleries entre l'UNIL et l'EPFL, comme prévu et discuté au Grand Conseil à l'époque, plutôt que de subir des coûts importants pour deux animaleries dans un périmètre très proche ?*
- 3. A une période où l'Université devra consentir à des priorisations, comment le Conseil d'Etat peut-il s'assurer que ces choix bénéficieront vraiment au plus grand nombre, soit aux étudiants, plutôt qu'à quelques chercheurs seulement ?*

Souhaite développer.

(Signé) Claire Richard

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

2.1 En préambule

En 2005, le projet CORATE prévoyait de doter le nouveau "Centre intégratif de génomique CIG" de l'Université de Lausanne (UNIL), qui venait de prendre ses locaux dans ce qui était précédemment le Bâtiment de pharmacie, d'une animalerie pouvant accueillir près de 25'000 souris. Suite à la votation cantonale du 27 novembre 2005 cette animalerie n'a pas pu être créée. L'UNIL et le CIG ont donc pris deux mesures principales :

1. La capacité de la petite animalerie de proximité existant déjà dans le bâtiment a été augmentée pour passer d'une capacité maximale de 4'500 à une capacité de 7'500 souris. Cette opération a coûté un montant total de CHF 638'826.34, soit CHF 213'751.30 de travaux et CHF 425'075.04 de matériel. Elle a été financée sur les budgets ordinaires d'entretien et d'acquisition d'équipement scientifique de l'UNIL et subventionnée par la Confédération à hauteur de CHF 111'781.50.
2. Le CIG a également procédé à une réorientation de ses axes de recherche : l'idée initiale d'un centre dédié principalement à l'étude de maladies qui concernent les êtres humains a fait la place à un centre réunissant également des chercheurs travaillant sur des plantes, des tissus cellulaires ou d'autres organismes tels que les drosophiles (mouches).

Depuis 2011, le budget annuel du CIG s'est élevé de CHF 10 à 10,5 mios, dont CHF 0,75 à 0,8 mios dédiés au fonctionnement de l'animalerie, soit CHF 615'000.- de salaire de personnel animalier et CHF 185'000.- d'achats de consommables (litières, cages, matériel d'enrichissement des cages, repas des animaux). Le montant des salaires est justifié par l'application des régulations sur le soin aux animaux et le suivi des expériences par les animaliers.

A noter que depuis 2012, la capacité des animaleries est restée stable alors que leur coût a augmenté de 20% en raison de l'augmentation des charges liées au suivi sanitaire ainsi que d'un travail plus contraignant pour les animaliers, en particulier le suivi informatique nécessaire pour gérer les animaleries et répondre aux exigences légales.

Indépendamment de la question du financement de la Confédération, la question relative aux animaleries, à leurs coûts et au suivi sanitaire des souris fait l'objet d'une attention constante de l'Université de Lausanne. La réponse à la question 2 ci-dessous illustre les efforts faits pour garantir la meilleure coordination et gestion possible à l'échelle de l'arc lémanique.

2.2 Réponse aux questions

1) Avec les moyens limités que la Confédération s'apprête à octroyer au domaine FRI pour ces 4 prochaines années, le Conseil d'Etat va-t-il demander à l'Université de privilégier les étudiants et la formation, ou les souris ?

Les délibérations des Chambres fédérales relatives au financement des hautes écoles pour la période 2017-2020 ont permis de faire évoluer les choses de manière positive. En effet, le budget 2017-2020 pour la "Formation, la recherche et l'innovation" devrait être supérieur d'environ 10% à celui de la période précédente (2013-2016). L'enveloppe finalement approuvée pour les contributions de base aux universités est légèrement supérieure à la proposition initiale du Conseil fédéral et se monte à 2.8 milliards de francs.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat confirme sa volonté de soutenir l'ensemble des missions de l'Université de Lausanne (UNIL), y compris la recherche, une des activités qui définit l'université et qui fonde son enseignement, volonté confirmée également par le Grand Conseil, en particulier lors de l'adoption des budgets. L'UNIL remplit à cet égard clairement les missions qui lui sont assignées à l'art. 2 al. 1 let. a

de la loi sur l'Université de Lausanne, soit de transmettre les connaissances et développer la science par l'enseignement et la recherche.

2) A une période où tout le monde doit se serrer la ceinture et trouver des moyens pour faire des économies, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'une meilleure synergie devrait être mise en place pour les animaleries entre l'UNIL et l'EPFL, comme prévu et discuté au Grand Conseil à l'époque, plutôt que de subir des coûts importants pour deux animaleries dans un périmètre très proche ?

Des synergies effectives existent non seulement entre l'UNIL et l'EPFL mais également avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), l'Université de Genève (UNIGE) et les Hôpitaux universitaires genevois (HUG) au niveau lémanique, depuis la création du Réseau des animaleries lémaniques (ResAL) en 2004. Le ResAL a pour but général la mise à disposition des chercheurs de possibilités optimales d'expérimentation animale en termes de quantité, de qualité, de proximité et de coût, ainsi que d'expertise ou d'assistance dans leurs domaines de compétences. Ceci comprend pour les aspects financiers et l'optimisation des coûts :

- la mise à disposition des membres du ResAL de toute l'information sur les installations et les capacités en animaleries de chacun d'eux ;
- la collaboration des membres du ResAL en vue de l'utilisation optimale des capacités et des services disponibles ;
- la coordination de tous les projets concernant des animaleries (développement, rénovation, suppression) ;
- le développement de la capacité en hébergement du ResAL, dont une partie en zone protégée, pour accompagner les besoins de la recherche biomédicale dans la région ;
- pour les achats relatifs à l'exploitation des animaleries, la mise en place de contrats cadres pour faire baisser les coûts en tenant compte des besoins spécifiques de chacun, notamment en négociant avec les fournisseurs afin de bénéficier de rabais de quantités ;
- la formation et le perfectionnement des expérimentateurs, des responsables d'expériences et des gardiens d'animaux pour garantir un hébergement et une expérimentation de qualité.

Parmi les autres prestations assurées par le ResAL, l'établissement d'une collaboration avec les Services vétérinaires cantonaux afin de soutenir les chercheuses et les chercheurs dans les aspects administratifs et juridiques nécessaires vis-à-vis des autorités est à relever. La coordination du ResAL a été étendue au-delà de l'arc lémanique en 2014 avec la création du Swiss Animal Facilities Network (SAFN) qui vise à coordonner les activités actuelles et futures des animaleries universitaires de l'ensemble de la Suisse. Au niveau national, l'Institut für Labortierkunde (LTK) et le ResAL se coordonnent pour la formation des chercheurs et étudiants en matière d'expérimentation animale.

Autre plateforme créant des synergies en matière d'expérimentation animale au niveau lémanique, le Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) créé fin 2004 "est le résultat d'une importante initiative de recherche et d'enseignement des partenaires du projet Science-Vie-Société (SVS), notamment l'Université de Genève (UNIGE), l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), ainsi que les hôpitaux universitaires associés le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) et les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)". Le CIBM a pour but de "faire avancer les techniques d'imagerie biomédicales et d'offrir un plateau technique de pointe aux différents groupes de recherche de l'arc lémanique" utilisant des modèles allant des animaux aux "patients humains ("de la souris à l'homme") et de favoriser la collaboration multidisciplinaire entre la science fondamentale, la science biomédicale et les applications cliniques".

A l'échelle du campus lausannois, l'EPFL et l'UNIL financent en commun une vétérinaire chargée du suivi sanitaire (notamment pour éviter tout risque d'épidémie) et du bien-être des animaux (surface par

animal, matériel de nidification, ...). Sa position lui permet d'assurer également une coordination optimale des activités des animaleries présentes sur les sites de l'UNIL et de l'EPFL.

Les institutions sont donc attentives à la limitation des coûts et à la bonne gestion des animaleries et conjuguent leurs efforts de manière structurée dans ce domaine.

Comme expliqué dans l'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) sur les Sciences de la vie UNIL-CHUV approuvé par le Grand Conseil en novembre 2015 (point 5.3.3), le transfert du Département des neurosciences fondamentales (DNF) du Bugnon 9 à Dorigny et les besoins supplémentaires en biologie de la Section des sciences fondamentales de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) impliquent un besoin accru qui ne peut être intégré dans les animaleries présentes sur le site de Dorigny. En effet, "la recherche en biologie et surtout en neurosciences fondamentales nécessite des plateformes d'exploration du vivant de proximité (selon l'ordonnance sur la protection des animaux, art. 128)". Par ailleurs, l'UNIL a réduit au maximum le nombre d'animaux nécessaires, conformément aux bases légales en vigueur. Pour rappel, pour toute expérience sur les animaux, il doit être prouvé que le but de l'expérience ne peut pas être atteint par des méthodes qui ne nécessitent pas d'expériences sur animaux et qui sont fiables en l'état actuel des connaissances. De plus, chacune des parties de l'expérience doivent être planifiées de manière à ce que le plus petit nombre d'animaux nécessaires soit utilisé et la contrainte la plus faible possible infligée aux animaux (art. 137, ordonnance sur la protection des animaux OPAn).

De plus, deux animaleries ont déjà été fermées ces dernières années sur le site de Dorigny car elles ne répondaient plus aux normes actuelles en termes de conditions d'hébergement et d'infrastructures logistiques sur l'expérimentation animale (loi fédérale et ordonnance sur la protection des animaux ainsi que normes de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires - OSAV). Une troisième animalerie (Génopode/CIG) doit être mise aux normes. Dans un souci d'exploitation optimale des synergies, la future plateforme d'exploration du vivant du DNF fera partie du Réseau des animaleries lémaniques (ResAL) et bénéficiera d'une coordination optimale.

3) A une période où l'Université devra consentir à des priorisations, comment le Conseil d'Etat peut-il s'assurer que ces choix bénéficieront vraiment au plus grand nombre, soit aux étudiants, plutôt qu'à quelques chercheurs seulement ?

L'UNIL n'oppose pas étudiants et chercheurs dans les bénéficiaires de ses choix budgétaires. Comme mentionné précédemment et conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), l'enseignement universitaire est indissociable de la recherche. Partant de là, le Conseil d'Etat rappelle que, dans le courant des années 2000, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont fixé des priorités pour le positionnement de l'UNIL dans le paysage de la formation supérieure et de la recherche. Ce positionnement a été clairement orienté vers les sciences de la vie notamment. Le Conseil d'Etat souligne également le fait que cette politique de développement du domaine des sciences de la vie constitue un facteur important de rayonnement pour l'UNIL, la rendant attrayante aussi bien pour les étudiants que pour les chercheurs.

Ceci étant, le Conseil d'Etat fixe également tous les 5 ans des objectifs prioritaires à l'Université par le biais de son plan stratégique pluriannuel soumis au Grand Conseil pour adoption au début de chaque législature. Un suivi de la mise en œuvre des objectifs fixés est en outre réalisé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Concrètement, ces derniers se déclinent dans les quatre axes suivants : 1. Enseignement ; 2. Recherche ; 3. Contribution à la société ; 4. Politique institutionnelle. Le plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL montre clairement l'importance accordée par l'Université et le Conseil d'Etat à un enseignement de qualité, une des missions premières de l'université.

En effet, les mesures du Plan stratégique 2012-2017 qui ont engendré une augmentation structurelle des coûts les plus importants sont celles liées à l'objectif "Améliorer les conditions d'étude et de

réussite" de l'axe Enseignement. En effet, sur l'augmentation structurelle totale de CHF 20 millions prévue pour la mise en place de l'ensemble des mesures du plan stratégique entre 2012-2017, la part dédiée au seul axe Enseignement représentait 50%. Les 50% restants ont été répartis entre les trois autres axes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 mars 2017.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean